



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/42/373
S/18955
30 juin 1987

FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-deuxième session
Point 62 de la liste préliminaire*
ARMES CHIMIQUES ET BACTERIOLOGIQUES
(BIOLOGIQUES)

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-deuxième année

Lettre datée du 29 juin 1987, adressée au Secrétaire général par
le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la
République islamique d'Iran

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur et le triste devoir de vous informer qu'outre les attaques à l'arme chimique perpétrées contre la ville de Sardasht le 28 juin 1987, dont vous avez été informé dans une lettre précédente (A/42/371-S/18953), aujourd'hui à 11 heures, des avions militaires isolés iraquiens ont lâché des bombes chimiques dans les environs de Sardasht, blessant des villageois et des agriculteurs. Le nombre exact des victimes n'est pas encore connu. Voilà la deuxième fois en deux jours que les criminels de guerre de Bagdad font d'innocents civils la cible de leurs attaques odieuses à l'arme chimique. On se demande combien de ces crimes abominables il faudra au Conseil de sécurité pour se défaire de son indifférence injustifiable face à l'agression iraquienne initiale et à la poursuite de ces actes illégaux et barbares.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 62 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim,

(Signé) Mohammad Javad ZARIF

* A/42/50 et Corr.1.